

Asie/Philippines**Femmes de la pêche et politiques**

Palihan, revue qui traite des questions de genre et des femmes dans le secteur de la pêche aux Philippines, Volume 1, 2006, publiée par les Ong pour une réforme des pêches et la Fondation pour l'environnement philippin

Le premier article de ce volume est présenté par Neena Koshy, chargée de programme à l'ICSF

Palihan, la revue des Ong pour une réforme de la pêche aux Philippines vise à fournir des données d'information pertinentes pour aider le législateur et les institutions locales et nationales à développer un Code de conduite dans la pêche qui soit plus approprié, plus engagé. Le volume 1, 2006, traite des femmes de la pêche et des problèmes de genre aux Philippines. Il contient six articles.

Chercher les femmes dans les politiques et les programmes : recensement des publications concernant les femmes du secteur de la pêche aux Philippines est le titre du premier, écrit par Amelia Marie Dasig-Salazar et Shiela Marie Dasig, et c'est lui qui nous intéresse dans le présent article. C'est une contribution à l'examen statutaire du Code de la pêche des Philippines de 1998 (Loi de la République 8550). Le Code de la pêche constitue la législation nationale relative au développement, à la gestion et à la préservation des ressources aquatiques et halieutiques. C'est un instrument fondamental pour le monde de la pêche, mais il ne donne pas assez de place aux femmes pour qu'elles puissent présenter leurs préoccupations particulières et revendiquer les droits et avantages que la législation peut offrir.

Cet article est divisé en trois parties : 1) Les politiques et publications qui concernent les femmes en général, 2) Les politiques et les programmes concernant la pêche, et comment elles tiennent compte des aspects de genre, 3) Les plans de développement local et les projets de genre dans les municipalités couvertes par le CERD/Community Empowerment and Resource Development Centre (municipalité de l'île d'Almagro et district de Tinambacan, province de Samar-occidental).

L'article se termine par des recommandations sur la façon dont les politiques et les programmes peuvent

prendre en compte au mieux les intérêts des femmes de la pêche.

Il note que la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (1979) et la Déclaration de Pékin peuvent servir de base pour élaborer une législation visant à trouver des solutions aux problèmes de genre. Dès 1975, les Philippines ont répondu aux appels internationaux en faveur des droits des femmes en créant une Commission nationale sur le rôle des femmes philippines (NCRFW). La Constitution du pays, qui intègre les principes de l'égalité des sexes et qui est entrée en vigueur en 1987, déclare : « L'Etat reconnaît le rôle des femmes dans la construction nationale et garantit l'égalité fondamentale devant la loi entre les hommes et les femmes ».

Peu après a été adoptée la Loi 7192 de la République, appelée aussi Loi de 1992 sur les femmes dans le développement et la construction nationale. Cet instrument fondamental renforce la position des femmes comme partenaires de plein droit et égales de l'homme dans cette tâche. Il donne notamment à l'Agence nationale de développement économique (NEDA), avec l'aide de la NCRFW, la mission de veiller à ce que les différents services gouvernementaux formulent et mettent en œuvre des programmes de développement à l'intention des femmes et assurent leur participation à tous les processus dans ce domaine.

Le Décret 273 a approuvé et adopté le Plan 1995-2025 pour un développement soucieux des aspects de genre. Il s'agit du cadre officiel qui doit conduire à l'égalité complète dans le développement et la référence essentielle pour l'intégration des considérations de genre dans le développement à long terme.

Il faut aussi noter que le cadre Genre et Développement dans la Politique budgétaire fait obligation à chaque administration ou LGU (unité administrative locale) de consacrer 5% au minimum des fonds d'aide au développement à des programmes, des activités et des projets soucieux des problèmes de genre et des préoccupations des femmes, conformément à la loi 7192.

Il existe donc une base juridique solide, sur le plan national et international, mais cet article cherche à savoir si, dans la réalité, les problèmes et préoccupations des femmes sont effectivement pris

en compte par les politiques et programmes qui sont mis en œuvre dans le secteur de la pêche. Il fait remarquer que dans les deux principales lois nationales relatives à la pêche – Loi 8435 sur la modernisation de l’agriculture et de la pêche et Loi 8550 qui constitue le Code de la pêche des Philippines, entrée en vigueur en 1998 – il n’y a pas une approche de genre clairement exprimée. Par exemple, parmi les décrets d’application qui font suite à ces deux lois, très peu contiennent des dispositions relatives aux femmes. La loi sur la modernisation de l’agriculture et la pêche notamment est dépourvue de toute perspective de genre, et les femmes ne sont mentionnées qu’en passant, alors que ce texte législatif est considéré comme la pierre angulaire de la politique gouvernementale pour la lutte contre la pauvreté dans ces secteurs d’activité. Le rôle joué par les femmes dans les processus de production n’est tout simplement pas reconnu. On ne parle pas de les faire participer à l’élaboration des politiques ni de les consulter sur des dossiers qui les touchent pourtant directement (crédit, commercialisation, formation...).

Par rapport à la Loi 8435 sur la modernisation de l’agriculture et de la pêche, le Code de la pêche, note l’article, est cependant plus sensible aux aspects de genre : il prévoit une meilleure participation des femmes de la pêche, notamment dans les FARMC (Comités de gestion des pêches et des ressources aquatiques). Il faudrait quand même revoir certaines dispositions pour assurer une égalité des sexes, pour que les femmes puissent accéder aux instances supérieures, comme le Conseil national de gestion des pêches et des ressources aquatiques. L’article conclut par un certain nombre de recommandations propres à favoriser la parité hommes-femmes dans le monde de la pêche. Il faut réclamer des changements dans la législation des pêches et des cadres définis pour pouvoir élaborer des programmes de développement qui tiennent compte des problèmes de genre.

On peut demander un exemplaire de cette revue sur le site NFR : www.nfrphil.org

Pour contacter Neena Koshy, taper icsf@icsf.net